

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2011

Le 17 juin 2011, à 18 heures 30, le Conseil légalement convoqué le 10 juin 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN – GUILLAUME LIONEL – BUSATO JEAN - TAILLANDIER FRANCK – MONMART ALAIN

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE représentée par SOLOHUB Sabrina
- COUSTALAT JEAN PIERRE

Secrétaire de séance : SOLOHUB SABRINA.

Compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Election des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs – CM N° 77 347 17 06 2011 01

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale concernant les élections des sénateurs. A l'unanimité, le Conseil municipal désigne à bulletins secrets :

- délégués : Monsieur de NATALE Guy
Madame MOREAU Patricia
Monsieur VERNET Philippe
- délégués suppléants : Monsieur BUSATO Jean
Monsieur GUILLAUME Lionel
Monsieur TAILLANDIER Franck

Jumelage avec la commune de Bianzano (Italie) – VERNET Philippe - CM N° 77 347 17 06 2011 02

Monsieur le Maire expose les raisons qui conduisent à mettre en place le jumelage avec la commune de Bianzano.

- la volonté communale de créer le jumelage date de 3 ans,
- la municipalité a délégué la gestion du jumelage à l'association « Talys'Ormes » depuis sa création le 02 mars 2009,
- deux délégués ont été nommés au niveau du Conseil municipal pour faire le lien entre la commune et l'association.

Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Bianzano, situées au nord de l'Italie, et d'accepter les termes d'une charte de jumelage.

Il est précisé que le rôle de « Talys'Ormes » sera :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la commune de Bianzano,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,

- d'informer localement sur l'Italie,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (public, thèmes...),
- de soutenir les projets d'autres associations ou organismes locaux,
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- le jumelage avec la commune de Bianzano située au Nord de l'Italie avec effet au 17 juin 2011 et sans limitation de durée.
- d'autoriser Monsieur Philippe VERNET à signer la charte de jumelage,
- en tant que de besoin d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Informations générales communales – CM N° 77 347 17 06 2011 03

♦ Monsieur VERNET informe que l'association ABO a été dissoute. Un don de 260.65€ sera versé au CCAS de la commune.

♦ Monsieur VARECHARD relate au cours de la dernière assemblée de la communauté de commune de la Bassée, il a été annoncé que les transports scolaires seraient désormais gérés par le Département. Il a été également indiqué qu'on demanderait le paiement de la carte de transports à tous les enfants utilisant les cars scolaires. Monsieur VARECHARD a fait observer à l'assemblée que l'enseignement étant obligatoire et gratuit en primaire et en collège jusqu'à 16 ans, il convenait de veiller au respect de la règle de gratuité.

♦ Monsieur VARECHARD fait part de la proposition par le Président du Syndicat de la Voulzie de faire pratiquer l'évacuation des déchets retenus au niveau du Moulin du Châtelot en demandant au propriétaire d'ouvrir les vannes pour que les déchets s'écoulent. Il a fait part de cette proposition à Madame CHARLE, Maire de Saint-Sauveur, qui n'a pas apprécié, car c'est sa commune qui verrait arriver les déchets ; Monsieur VARECHARD déclare que sous couvert de Monsieur le Maire des Ormes, il enverra un courrier à Monsieur le Président du Syndicat de la Voulzie pour dire notre opposition au fait de se débarrasser de nos ordures en les envoyant au voisin.

♦ Dernière remarque de Monsieur VARECHARD : « Merci à Monsieur le Maire pour les éclaircissements qu'il a apportés sur la taxe d'habitation. Il était en effet utile de préciser que la part de cette taxe qui allait auparavant au département revient désormais à la commune, cette nouvelle disposition permet de ne pas augmenter les impôts locaux et on ne peut que s'en réjouir ».

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19H15.